

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 149

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN / MME. SANDRA DALBIN

OBJET

Participation financière en faveur de l'Association Sourire à la Vie pour son projet d'organisation du Noël des Enfants.

**Direction des Personnes Agées et des Personnes Handicapées
Service Départemental Personnes Handicapées
12773**

PRESENTATION

I – ENONCE DE LA DEMANDE

L'association Sourire à la Vie, située au 153, plage de l'Estaque 13016 Marseille a déposé une demande de participation de 14 000 € destinée au financement de l'organisation du Noël des enfants atteints de cancer.

II – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Créée en 2006, l'association propose aux enfants atteints de cancer un accompagnement tout au long de leur parcours contre la maladie en leur proposant des activités, des événements festifs et des séjours variés dans les domaines du sport, du loisir ou de la culture.

III – OPPORTUNITE DE LA DEMANDE

Chaque année Sourire à la Vie organise le Noël des enfants qui sont suivis par l'association que ce soit à l'hôpital ou au Phare des Sourires, soit 150 enfants environ. L'objectif est de ponctuer la vie de l'enfant de moments merveilleux et magiques, sur le thème de la féerie de Noël.

A l'Hôpital, les services d'oncologie et d'hématologie pédiatrique sont entièrement décorés sur le thème de Noël et les intervenants de Sourire à la Vie mettent tout en œuvre pour adapter et déployer les animations et ateliers au plus près des enfants qui ne peuvent sortir de l'établissement.

Au Phare des Sourires, un arbre de Noël est installé et une journée de Noël est organisée avec un goûter et une distribution de cadeaux afin de faire passer et d'offrir un moment d'évasion aux enfants.

IV – PROPOSITION ET INCIDENCE FINANCIERE

Au bénéfice des considérations qui précèdent, je vous propose d'allouer une participation financière du Conseil Départemental à ce projet à hauteur de 14 000 €.

Les crédits nécessaires au financement de cette opération ont fait l'objet d'une inscription au BP 2016 du Département :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement
22006	1001193	Subvention de fonctionnement	65 52 6574	14 000 €

V - CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur les propositions énoncées ci-dessus par Madame la Déléguée aux Personnes Handicapées, je vous demande de bien vouloir délibérer en ce sens.

En cas d'accord de votre part, il conviendra de m'autoriser à signer avec l'association Sourire à la Vie la convention établie selon le modèle type se rapportant à cette proposition et de fixer à 14 000 € la participation allouée à ce projet.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL